

Texte 1: Qu'en retenir?

La justice est un idéal moral, tandis que le droit est le système de règles concrètes destinées à réguler la société.

La règle de droit est celle qui est adoptée par une autorité officielle et qui s'applique à tous les membres d'une société donnée. Son but: organiser la vie en société. Elle est formulée de façon abstraite et générale.

Droit international: règles juridiques entre les états. Les états peuvent conclure des traités (=lois internationales, comme traité, convention, pacte, protocole, charte, etc.) Droit national: l'ensemble des règles juridiques d'un pays.

État de droit:

- Garantie des droits démocratiques
- -> séparation des 3 pouvoirs (judiciaire-> tribunaux, executif->gouvernement, législatif->parlement)
- Garantie des droits fondamentaux
- -> c.f Art. 7 à 36 Cst.

Sources du droit:

- Loi (formulées de manière générale et abstraite)
- Doctrine (publica° au sujet des lois par prof uni, chercheurs, anciens juges)
- Jurisprudence (décisions prises)
- Coutume (non-écrites qui ont valeur de loi)
- (Principes généraux)

Hiérarchie des normes:

Règlements (gouv)

Ordonnances (détaille la loi) (gouv)

Codes / Lois (parlement élu par le peuple)

Constitution (peuple)

Droit international

Cette hiérarchie signifie qu'un acte législatif (ex.ordonnance) ne peut pas contraire un acte supérieur (ex. loi). Ce qui est en haut doit respecter le bas.

Droit privé/public:

si tu lis aussi loin t'as sûrement 6

Le Droit Positif (interne, Posé) et le droit International (externe) ont eux-même une sous-catégorie public / privé

Public: individu <-> gouvernement. Constitutionnel/administratif= Constitution, Pénal = Code pénal

Privé: individu<-> individu. Personnes de la famille, successions, droits réels =Code civil (CC),

Obligations commerciales=code des obligation (CO)

Droit supplétif / impératif:

Laisse une marge de manœuvre, l'autre impose une règle. (ex: tarifs de livraison, ce n'est pas écrit dans la loi, on peut faire payer plus ou moins)

Personne Physique / morale:

Personne physique: tout bébé qui naît vivant

Personne morale: p.ex. société, nestlé